REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE DELLYS
COMMUNE DE DELLYS
NIF : 410002000035097010 22

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément à l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée Populaire Communale de Dellys Wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°07/2026

Relatif au projet : Approvisionnement des cantines scolaires des écoles primaires de la commune de Dellys en denrées alimentaire pour l'année 2027

Lots :

- **Lot°01 Alimentation général, Légumes et Fruits et Pain.**
- **Lot° 02 Viande rouge et blanche local et fraiche et Œufs.**

Après étude et examen des offres, en date du 25/10/2026, les lots relatifs au projet sus-cité ont été attribués comme suit :

Lots	Entreprise	Adresse	NIF	Montant min de l'offre en TTC	Montant max de l'offre en TTC	Délais	OBS
Lot°01 Alimentation général, Légumes et Fruits et Pain	Bibi Abd El Hak	COOPIMMOB ELWAFA LOC 03 BAT B N°111cité 56 log-Bouira	10010380 07681150 1000	11 549 797.97 DA	32 504 955.55 DA	Une année renouvelable	Offre la moins disante
Lot° 02 Viande rouge et blanche local et fraiche et Œufs	Mayouf Mustapha	Local N°02 lotissement 72 Sedraya w-Medea	18610350 16641380 2600	11 596 440.00 DA	24 620 800.00 DA	Une année renouvelable	Offre la moins disante

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détailles de l'évaluation de leurs candidatures, des offres technique et financières a se rapprocher des services de la commune de Dellys au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché.
Et un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour introduire leurs recours éventuels auprès de la commission communale des marchés publics.

Dellys le ……..
Le président de L'APC de Dellys.